

Date de dépôt: 29 juillet 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2001 de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

Rapport de M. Jean Rémy Roulet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le rapport 446 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2001 de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe constitue le premier exercice du genre.

En effet, cette Fondation a été créée par la Loi 8194 que le Grand Conseil a adoptée le 19 mai 2000 en vue d'assainir la Banque cantonale de Genève. Les comptes au 31 décembre 2001 de la Fondation couvrent la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2001.

Pour ce premier exercice, le Conseil d'Etat a jugé utile de consacrer son rapport à un rappel détaillé des objectifs et du fonctionnement de la Fondation de valorisation. (Cf. page 1 à 14.)

Ce rappel paraît indispensable pour quiconque souhaitant comprendre le mécanisme de cette Fondation. Les comptes en tant que tels ne suscitent aucun commentaire particulier de la part du Conseil d'Etat qui en consacre quatre pages claires et concises.

Il revient à la Commission de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève du Grand Conseil, d'examiner annuellement les comptes de la Fondation, en adoptant le rapport du Conseil d'Etat.

Lors de sa séance du 31 mars dernier la Commission a étudié ce rapport qu'elle a enrichi du rapport d'un député qu'elle avait mandaté pour étudier au siège de la Fondation ces comptes. Suivant les recommandations de son collègue, le rapporteur du présent rapport a ajouté celui de l'organe de révision, Gestoval Société fiduciaire, portant sur l'exercice 2000-2001 de la Fondation.

Contrôle des comptes de la Fondation par la commission (extraits)

"Dans le cadre de l'assainissement de la Banque cantonale de Genève, le Grand Conseil a voté, le 19 mai 2000, le projet de loi 8194-A, autorisant le Conseil d'Etat à emprunter 246 200 000 F en vue de l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque cantonale de Genève et ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 100 000 F en vue de la constitution d'un capital de dotation en faveur de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. L'article 24 de la loi du 19 mai 2000 a par ailleurs institué une commission parlementaire de contrôle de la Fondation de valorisation, commission dont les compétences ont été définies aux articles 201 D et 201 E de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01). L'une des missions de cette commission est d'examiner les comptes annuels de la Fondation de valorisation (art. 201 D, al. 2, lettre b).

La commission a délégué l'un de ses membres pour effectuer le contrôle des comptes de l'exercice 2000/2001. Celui-ci a été reçu le 12 novembre 2003 au siège de la Fondation par M. Alain B. Lévy, président du conseil de la Fondation, M. Gilbert Vonlanthen, directeur de la Fondation, et M. Patrice Biderbost, expert-comptable diplômé de la société fiduciaire Gestoval, organe de révision de la Fondation de valorisation.

Les comptes de l'exercice 2000-2001, couvrant la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2001, ont fait l'objet d'une présentation détaillée par les représentants de la Fondation et de l'organe de révision. Plusieurs documents ont été portés à la connaissance du député mandaté par la commission, à savoir le bilan au 31 décembre 2001, le rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2001, le rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2000-2001, ainsi que, pour comparaison, le bilan 2002.

La discussion qui s'en est suivie a permis d'apporter réponse aux questions posées par le député (portant notamment sur la rémunération des

administrateurs) et de clarifier les différentes rubriques du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.

Au terme de la vérification, deux remarques sont émises.

Il est suggéré, d'une part, de qualifier dans la note de pied de page, les différents montants avancés par l'Etat au titre des divers frais de la Fondation de valorisation, à savoir les frais financiers, les frais de fonctionnement et les frais de réalisation.

Il est suggéré, d'autre part, de clarifier la situation du traitement des salaires des collaborateurs de la Fondation de valorisation à l'aune des relations entre l'Etat de Genève et la Fondation de valorisation.

Pour le reste, les comptes présentés n'apportent pas de remarque particulière.

Il est en conséquence recommandé à la Commission de contrôle, d'approuver les comptes de l'exercice 2000-2001 de la Fondation de valorisation».

Décision de la Commission

Lors de sa séance du 31 mars 2004, la Commission de contrôle de la Fondation a repris le rapport du Conseil d'Etat ainsi que celui du député qu'elle a mandaté pour contrôler les comptes de celle-là. Ses conclusions d'approuver les comptes de l'exercice 2000-2001 de la Fondation ont été mises aux voix par le président, M. Mark Muller. Le résultat des votes est le suivant :

– les conclusions sont adoptées par 6 voix pour (1 AdG, 1 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 S).

La Commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport et vous remercie pour votre attention.

ANNEXE 1

RUE JACQUES-GROSSELIN 8
CASF POSTALE 245 - 1211 GENÈVE 24

TÉL. (022) 308 44 00 - FAX (022) 308 44 44
CCP 12-4753-5 - TVA 451 695



GESTOVAL
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

N° 12702

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENEVE
GENÈVE**

RAPPORT DE RÉVISION
EXERCICE 2000/2001
(pour la période allant du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2001)

RUE JACQUES-GROSSELIN 8
CASE POSTALE 245 - 1211 GENÈVE 24

TÉL. (022) 308 44 00 - FAX (022) 308 44 44
CCP 12-4753-5 - TVA 451 695



GESTOVAL
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

N° 12702

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil de fondation de la
FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, GENÈVE

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation de Valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour le 1^{er} exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.



Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation sauf en ce qui concerne les normes comptables internationales IAS qui n'ont pas été adoptées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 20 juin 2002

GESTOVAL SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

R. Niestlé
Expert-comptable
diplômé
Réviseur responsable

P. Biderbost
Expert-comptable
diplômé
Réviseur responsable

Annexes :

- Comptes annuels au 31 décembre 2001, comprenant :
- Bilan (Total : CHF 5'148'828'388,86)
 - Compte de pertes et profits
 - Annexe

ANNEXE 2

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

		ACTIF	PASSIF
		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Disponible			
Liquidités		19'726'737.95	
Réalisable			
Débiteurs hypothécaires	4'413'234'683.38		
Etat de Genève, dû à vue	84'434'741.72		
Etat de Genève, dû à terme	42'422'330.03		
Etat de Genève, dû dépenses réalisation	1'325'940.45		
Autres débiteurs	121'924'110.98		
Papiers-valeurs	3'205'000.00		
Actifs transitoires	1'263'129.70	4'667'809'936.26	
Immobilisé			
Immeubles & sociétés immobilières	432'190'922.37		
Matériel et mobilier de bureau et informatique, installations diverses	416'307.36		
Participations minoritaires	28'683'484.92		
Dépôt de garantie	1'000.00	461'291'714.65	
Dettes à court terme			
Etat de Genève	17'327'863.93		
Avances en compte-courant	1'148'167.83		
Passifs transitoires	21'442'663.65		39'918'695.41
Dettes à long terme			
Emprunts BCGe	4'858'809'693.45		
Autre emprunt bancaire	250'000'000.00		5'108'809'693.45
Fonds propres			
Capital de dotation			100'000.00
TOTAUX		<u>5'148'828'388.86</u>	<u>5'148'828'388.86</u>

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE**

COMPTE DE PERTES & PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 2001

	CHARGES	PRODUITS
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Intérêts sur emprunts à long terme	261'689'724.14	
Autres intérêts passifs	423'870.86	
Dépenses de réalisation	7'497'698.59	
Charges d'immeubles	5'748'122.41	
Charges de personnel		
Charges salariales & jetons de présence	4'965'315.90	
Assurances sociales	576'781.00	
	5'542'096.90	
Loyers et charges des bureaux occupés par la Fondation	497'446.05	
Charges de fonctionnement		
Mandats extérieurs	1'299'048.65	
Frais financiers divers	177'652.97	
Assurances	101'666.90	
Amortissements	160'699.95	
Maintenance informatique	850'161.80	
Frais généraux divers	428'144.75	
	3'017'375.02	
Correctif sur intérêts	57'394'499.39	
Pertes sur débiteurs	213'982'474.99	
Intérêts sur hypothèques		210'736'088.30
Revenus locatifs		14'451'075.27
Couverture par l'Etat de Genève des pertes sur débiteurs		213'982'474.99
Couverture par l'Etat de Genève des frais de réalisation, financiers et de fonctionnement		116'022'622.79
Autres produits		601'047.00
TOTAUX	<u>555'793'308.35</u>	<u>555'793'308.35</u>

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES

Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels qui comprennent le bilan au 31 décembre 2001 et le compte de pertes et profits pour la période allant du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2001 ont été dressés, conformément aux principes régissant un établissement régulier des comptes selon la loi suisse de manière à donner un aperçu aussi fidèle que possible du patrimoine et des résultats de la Fondation.

Les normes IAS qui doivent servir de cadre de référence n'ont pas pu être appliquées comme telles, dès lors que les créances envers les débiteurs ont été tenues, pour une grande partie de l'exercice, par la BCGE, d'une part, et que la totalité des créances garanties par gages immobiliers ou mobiliers, transférées de la BCGE à la Fondation, a été portée à leur valeur nominale et non pas à la valeur réelle des gages en question, d'autre part.

Les immeubles repris en propriété par la Fondation figurent au bilan à la valeur vénale estimée, à l'exception d'une trentaine d'immeubles repris dans l'urgence à la valeur nominale des créances.

Après expertise de l'ensemble des immeubles gageant les créances cédées à la Fondation, la différence entre la valeur vénale estimée des créances et des immeubles et la valeur comptable de ces actifs au bilan est indirectement couverte par la provision constituée dans les comptes de l'Etat pour l'exercice 2000 de 2,7 milliards. Cette provision, qui se réduit au fur et à mesure de la prise en charge par l'Etat des pertes réalisées sur les actifs transférés, se monte, au 31 décembre 2001, à CHF 2'486'017'525.01.

Participations importantes

A la suite de la signature, le 19 novembre 2001, d'un avenant à la convention tripartite, la BCGE a cédé à la Fondation une participation minoritaire (24%) de la Rente Immobilière S.A. Genève. Cette participation correspond à 31'371 actions sur un total de 130'000, portée à notre bilan à une valeur comptable de Frs 28'561'697.90. La différence avec la valeur réelle de ces actions est indirectement couverte par la provision constituée dans les comptes de l'Etat.

Financement

<u>Prêteurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux %</u>	<u>Echéance</u>
DePfa Bank	CHF 250'000'000.--	3,89	2008
BCGE	CHF 500'000'000.--	3,14	2006
BCGE	CHF 500'000'000.--	3,705	2007
BCGE	CHF 3'800'000'000.--	2,6117	court terme
BCGE	Euros 34'443'120.45	4,0572	court terme

Valeur d'assurance incendie

Après avoir suivi la procédure relative aux accords internationaux en matière de marché public (AIMP), la Fondation a souscrit, en date du 1^{er} juillet 2001 et pour une durée de 5 ans, une police d'assurance bâtiment, dégâts des eaux et responsabilité civile avec la compagnie Generali Assurance Générale.

Cette police couvre l'ensemble des biens-fonds dont la Fondation est propriétaire.

La valeur d'assurance incendie au 1^{er} juillet 2001 était de CHF 191'689'521.--. Le montant de la couverture d'assurance fluctue au fur et à mesure d'achats ou de ventes d'immeubles.